

**ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET  
LES NATIONS UNIES POUR L’AFFILIATION DU  
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RÉFORME DU  
DROIT PÉNAL ET LES POLITIQUES RELATIVES À LA  
JUSTICE PÉNALE**

**RECONNAISSANT** que le gouvernement du Canada a engagé des pourparlers avec les Nations Unies en vue de conclure un accord d’affiliation du Centre international pour la réforme du droit pénal et les politiques relatives à la justice pénale de Vancouver (Colombie-Britannique), au Canada,

**RAPPELANT** le paragraphe 9 du dispositif de la Résolution 1991/15 du Conseil économique et social, qui accueillait favorablement cette initiative du gouvernement du Canada et qui invitait le Secrétaire général à conclure un accord avec le Canada pour la réaliser,

**RAPPELANT** le Mémoire d’accord signé le 11 juillet 1991 par le gouvernement du Canada et les Nations Unies concernant le Centre international pour la réforme du droit pénal et les politiques relatives à la justice pénale de Vancouver (Canada), qui prévoyait de plus amples consultations sur la teneur définitive d’un accord d’affiliation au regard du Centre international,

**RAPPELANT** la Résolution 46/152 de l’Assemblée générale et la Résolution 1992/22 du Conseil économique et social sur la coordination des instituts régionaux et interrégionaux,

**RAPPELANT ÉGALEMENT** la résolution 1994/23 du Conseil économique et social relative aux critères et à la procédure d’affiliation d’instituts ou de centres aux Nations Unies et l’établissement d’instituts sous-régionaux des Nations Unies dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la justice pénale;

Le gouvernement du Canada et les Nations Unies sont convenus de ce qui suit:

**ARTICLE PREMIER**

**AFFILIATION DU CENTRE INTERNATIONAL  
POUR LA RÉFORME DU DROIT PÉNAL  
ET LES POLITIQUES RELATIVES À LA JUSTICE PÉNALE**

Le Centre international pour la réforme du droit pénal et les politiques relatives à la justice pénale (ci-après dénommé l’Institut), créé au Canada à l’initiative du gouvernement du Canada, est affilié aux Nations Unies.

Le gouvernement du Canada et les Nations Unies coopéreront étroitement à la promotion des activités du Centre.